



**Ville d'Isbergues**

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

**DCM 24.03.03**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
20 juin 2024**

**Date de convocation :  
13 juin 2024**

**Objet :  
Subvention exceptionnelle au profit du  
club d'échecs « La Tour Infernale »**

**Votes pour : 24  
Vote contre : 0  
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Etaient présents** : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration** :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

**Membres absents** : M. Steve CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Séverine GODART est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la participation d'une joueuse à la finale du Trophée Caïssa à PARIS le 27 avril dernier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le club d'échecs « La Tour Infernale » pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

Il propose d'octroyer une subvention exceptionnelle basée sur 50 € par nuitée, soit un montant total de 100 €.

Il précise que Madame Stéphanie DELMARRE, membre du club d'échecs « La Tour Infernale », ne participera pas au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'allouer la subvention complémentaire suivante :

**Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes**

**040 Sports**

- Club d'échecs « La Tour Infernale » 100 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Délibération publiée le **27 JUIN 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique  
le 27 JUIN 2024**

**Le Maire,**



**David THELLIER.**